



CROWDFUNDING Les professionnels se rapprochent des plateformes

Malgré le choc occasionné par la mise en liquidation d'Isodev en février dernier, les plateformes de crowdfunding et les professionnels de la finance «traditionnelle» continuent de nouer de plus en plus de partenariats, notamment en matière de gestion du risque.

A lors que la faillite inattendue de la plateforme de crowdfunding Isodev, le 12 février dernier, aurait pu détourner les investisseurs et les professionnels de la finance «traditionnelle» (banques, fonds de private equity, etc.) des spécialistes du financement participatif, ces deux types d'acteurs multiplient au contraire les partenariats. Une démarche principalement motivée, pour les premiers, par la volonté d'étendre leur offre de placements à hauts rendements, et, pour les seconds, par l'envie de renforcer leur crédibilité.

Des plateformes qui ouvrent leur capital

Depuis le début de l'année, plusieurs de ces partenariats ont pris la forme d'entrées d'investisseurs institutionnels au capital des plateformes. Credit.fr a par exemple levé 3 millions d'euros en janvier dernier auprès de Truffle Capital, tandis que Lendix vient d'obtenir 3,2 millions de la part de Decaux Frères Investissements, de la banque Wormser Frères, de Sycomore et de deux family offices. Mais la plus importante levée de fonds récente a été réalisée mi-mars par Unilend, qui a bouclé une augmentation de capital de 8 millions d'euros auprès des fonds Ventech, 360 Capital Partners et de Bpifrance, sous forme de placement privé. «C'est la première fois depuis notre création fin 2013 que nous accueillons des institutionnels, confie Nicolas Lesur, cofondateur d'Unilend. Non seulement ils nous apportent des fonds conséquents pour poursuivre le développement de nos activités commerciales, notamment en Europe, mais ils nous feront aussi bénéficier de leur expertise en matière de gestion de start-up.»

152 millions d'euros, c'est le chiffre d'affaires du secteur du crowdfunding en France en 2014, un montant deux fois plus élevé qu'un an plus tôt.

Bien qu'ayant connu en décembre dernier son premier défaut de paiement sur plus de 115 prêts accordés – l'entreprise Smok'it –, Unilend n'a pas éprouvé de difficultés à attirer les investisseurs. «Nous aurions pu lever 25 millions d'euros tant la demande était importante, poursuit Nicolas Lesur. Nos nouveaux actionnaires ont été convaincus par la solidité de notre modèle d'analyse, qui nous pousse notamment à rejeter 95 % des demandes de sociétés que nous recevons. Notre objectif prioritaire est de maintenir un taux de défaut inférieur à 3 %.»

Des partenariats pour rassurer les «crowdfunders»

Au-delà de rechercher des rendements en investissant dans les plateformes de financement participatif, les professionnels de la finance «traditionnelle» s'associent de plus en plus à elles pour les accompagner dans leur gestion du risque. Gan Assurances a par exemple récemment signé un partenariat avec Lendopolis qui consiste notamment à évaluer les assurances dont disposent les sociétés qui souhaitent lever des fonds sur cette plateforme. Objectif : fournir des infor-

mations complémentaires aux investisseurs et renforcer la crédibilité du processus de sélection des projets.

Suivant une démarche similaire, Prêtgo vient pour sa part de s'associer avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. «Avant ce partenariat, nous demandions seulement aux entreprises candidates de nous fournir leurs comptes attestés par un expert-comptable, explique Patrick Derhy, président de Prêtgo. Mais, désormais, nous leur réclamons aussi une attestation financière évaluant la pertinence de leurs comptes prévisionnels, et une autre témoignant de la bonne utilisation des fonds qu'elles ont levés, trois mois après leur encaissement.»

Pour faciliter la transmission de ces attestations, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables met à disposition sa propre plateforme Internet pour que les professionnels y déposent leurs documents, qui sont ensuite envoyés sous format électronique à Prêtgo. «Nous avons déjà mis en place ce type de dispositif avec Lendopolis en novembre dernier et nous comptons l'étendre à d'autres plateformes, souligne Pierre Préjean, président du comité financement du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Certaines d'entre elles nous ont déjà fait part de leur intérêt.»

Alors que le secteur du crowdfunding entre, selon les professionnels, en phase de consolidation, un nombre croissant de plateformes pourrait choisir de mettre en place ce type de partenariats, quitte à ralentir leurs procédures d'examen des projets, afin d'apporter plus de sécurité aux investisseurs. ■

Guillaume Clément